

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.4 Adoption politique gestion contractuelle

2. Trésorerie

Aucun point

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport et hygiène du milieu

- 4.1 Adoption règlement 2010-500 entente intermunicipale cueillette et transport des matières résiduelles entre les municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle
- 4.2 Adjudication cueillette des ordures ménagères janvier à mars 2011
- 4.3 Autorisation de paiement décompte #3 : projet aqueduc rue St-Alphonse
- 4.4 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement – Chemin de la Batiscan

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

Aucun point

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
Aucun point
- 7.2 Varia
- 7.3 Deuxième période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 19 heures, le 20^e jour du mois de décembre deux mille dix (20 décembre 2010) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Ghislain Trépanier, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été donnés conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix neuf heures quinze (19h15), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-12-413

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 20 décembre 2010 tel que présenté en laissant le point **VARIA** ouvert en raison de la présence de tous les membres du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.3 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Monsieur le maire précise que les questions ne doivent pas porter sur le budget car ce dernier fera l'objet de la prochaine séance extraordinaire portant exclusivement sur ce sujet.

Début : 19h17 *aucune question*

Fin : 19h17

1.4 Adoption politique gestion contractuelle

CONSIDÉRANT les mesures exigées en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle intégrant ces mesures;

2010-12-414

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu d'adopter la politique de gestion contractuelle datée de décembre 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adoption règlement 2010-500 entente intermunicipale cueillette et transport des matières résiduelles entre les municipalités de Lac-aux-Sables et Sainte-Thècle

ATTENDU QUE les parties prenant part à l'entente sont les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 à 624 du Code municipal pour conclure une entente relative à la fourniture de service pour le transport et la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 5 juillet 2010 ;

ATTENDU QU'qu'une copie du présent règlement a été remise aux élus municipaux au moins 48 heures à l'avance et qu'ils reconnaissent l'avoir lue ;

2010-12-415

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'adopter le règlement 2010-500 Entente relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Adjudication cueillette des ordures ménagères janvier à mars 2011

CONSIDÉRANT que les activités relatives au règlement 2010-500 ne seront effectives qu'à partir d'avril 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à la cueillette des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Service Matrec : 2 280,00\$ par cueillette avant taxes;

Service Cité-Propre : 1 882,91\$ par cueillette avant taxes;

2010-12-416

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu d'accepter l'offre de Service Cité-Propre inc pour cueillette des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 pour un montant de 1 882,91\$ plus taxes par cueillette et d'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation de paiement décompte #3 : projet aqueduc rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°3 de l'entrepreneur Continental Division de DJL inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2010 en plus de réduire la retenue à 5 % ;

2010-12-417

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n°3 de l'entrepreneur

Continental Division de DJL inc. pour les travaux dans le cadre du programme PRECO et versera un montant de 56 189,36 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir appliqué la retenue à 5 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement – Chemin de la Batiscan

CONSIDÉRANT la Politique applicable à l'octroi d'une aide financière pour le déneigement des chemins privés – Article 70 *Loi sur les Compétences municipales* adoptée par le conseil municipale le 4 décembre 2006 ;

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le chemin de la Batiscan dont le responsable est Érablière Batiscan Inc. et l'étude de cette demande ;

2010-12-418

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde l'aide financière au montant de 2 128 \$ dans le cadre de la Politique d'entretien des chemins privés pour la saison 2009-2010 à Érablière Batiscan Inc pour une distance de 3,8 km sur le chemin de la Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

Aucun point

7.2 Varia

Aucun point

7.3 Deuxième période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19h25

Fin : 19h45

7.4 Levée de l'assemblée

2010-12-419

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot résolu que la séance soit levée à 19h46.

M. Yvan Hamelin
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière